**CRITERES D'AGREMENT DES SERVICES DE MEDECINE INTERNE**

*Grille proposée par le collège national des enseignants de médecine interne*

La question de l'agrément des services de médecine interne est une importante car elle conditionne d'une part la qualité de la formation des internes en formation et le nombre de postes qui leur sont offerts, et d'autre part la qualité et l'homogénéité des services agréés de médecine interne dans chaque région sanitaire.

C'est dans le but d'établir des critères consensuels et communs au niveau national qu’est proposée cette aide à la validation de l'agrément d'un service en médecine interne. Ce document validé par le collège des enseignants de médecine interne a été établi à partir de documents formalisés dans plusieurs régions

Ce document doit être rempli au cours d’une visite conduite par au moins un enseignant et un représentant des internes, visite effectuée lors de toute nouvelle demande d'agrément et lors de chaque renouvellement (1 ou 5 ans).

Cette visite doit comprendre un temps d’entretien avec le chef de service, un temps de visite des locaux et un temps d’entretien avec le ou les internes actuellement en poste.

L'évaluation assure la pérennité de la qualité de la formation pour les services demandant à reconduire un agrément déjà acquis. Elle ne doit être considérée que comme une base commune susceptible d’être adaptée en fonction des particularités régionales, à travers une pondération des différents critères.

Elle est à appliquer avec discernement en tenant compte, pour les aspects scientifiques, de la nature universitaire ou non des services évalués.

Son caractère relativement restrictif est justifié par le profil très libéral de la maquette de formation propre à notre discipline, qui n’impose que 4 semestres sur 10 dans un service spécifiquement agréé.

***Réponse oui\* : point indispensable à l'agrément***

**Visite et évaluation réalisées par**

PU-PH :

Interne :

PH\* :

\* PH d'un service différent du service universitaire du PU-PH

**Date de la visite :**

**Service déjà agréé**

Oui Non

**Année de l'évaluation antérieure :**

**Service de Médecine interne :**

intitulé exact de la structure

**1 - Le service :**

intitulé exact de la structure

Nombre de lits :

Hospitalisation conventionnelle :

Hospitalisation de jour :

Hospitalisation de semaine :

Nombre de postes d’internes :

Spécialités médicales :

Médecine générale :

Durée moyenne de séjour :

Le service est-il agréé pour une autre spécialité médicale ?

Oui Non

Si oui préciser :

Médecine générale Oui Non

Maladies infectieuses Oui Non

Médecine vasculaire Oui Non

Immunologie clinique Oui Non

Gériatrie Oui Non

Autres (à préciser) :

1-1: *Activité* : Le service a une activité "polyvalente" attestée par le relevé des diagnostics de sortie (GHM) ? Ceci n'exclut pas une orientation particulière mais il ne faut pas que 90% des diagnostics principaux tombent dans un même GHM ou dans une seule spécialité.

Oui\* Non

L'activité ayant trait à la demande d'agrément représente quel pourcentage approximatif de l'activité du service

%

1-2: Le chef de service ou de structure interne est un médecin interniste plein temps qualifié par l'Ordre, inscrit à la Société Nationale Française de Médecine Interne (SNFMI) et exerce effectivement la médecine interne.

Oui\* Non

1-3: *Encadrement* : Il existe au sein du service au moins deux médecins temps plein spécialistes en médecine interne et exerçant une activité de médecine interne.

Oui\* Non

Le service a un encadrement comprenant des médecins qualifiés en médecine interne ou dans d'autres spécialités relevant d'un DES ou d'un DESC ouvert à la médecine interne (médecine vasculaire, immunologie clinique, maladies infectieuses, réanimation médicale, urgences, etc.).

Oui Non

Aucune spécialité relevant d'un autre DES que la médecine interne n'a plus d'équivalents temps plein que les internistes dans le service ou la structure interne (UF) demandant l'agrément

Oui\* Non

1-4 : Les médecins du service :

Universitaires titulaires : Spécialités

-

-

CCA /AS /ASR

-

-

-

Praticiens hospitaliers

-

-

-

-

-

Praticiens attachés

-

-

-

1-4: L'organisation du service est-elle faite de telle sorte qu'il y a en permanence sur place un médecin senior accessible pour aider les internes à régler les problèmes et apprendre ?

Oui\* Non

**2 - La formation professionnelle des internes dans le service**

(page à remplir avec l'interne référent ou les internes du service)

2-1: Existe-t-il dans le service un enseignement pour les internes ?

Oui\* Non

2-2 : Y a-t-il un contrat pédagogique formalisé pour les internes de médecine interne?

Oui Non

2-3: Existe-t-il dans le service une réunion régulière (staff), si possible hebdomadaire où les internes présentent des dossiers pour discussion collégiale ?

Oui\* Non

2-4: Existe-t-il dans le service une ou plusieurs réunions pluridisciplinaires où les internes présentent des dossiers pour discussion collégiale ?

Oui Non

2-5: Le chef de service, les universitaires et/ou les médecins titulaires font-ils la visite en salle et promeuvent-ils auprès des malades une approche interniste, les malades étant vus en globalité ?

Oui\* Non

2-6: L'interne a t-il la possibilité d'assister à des consultations de médecine interne

Oui Non

2-7: L'interne peut-il éventuellement assurer une consultation de médecine interne sous la direction d'un senior sur place ?

Oui Non

2-8 : Le repos de sécurité est-il respecté ?

Oui Non

2-9 : L'interne assure-t-il des astreintes de week-end dans le service ?

Oui Non

2-10: Existe-t-il dans le service des séances de bibliographie formalisée régulières ?

Oui Non

2-11 : Les internes ont-ils la possibilité de se libérer pour les enseignements de la discipline localement au niveau de l'inter-région et au niveau national

Oui\* Non

2-12: Le service assure-t-il un encadrement aboutissant à des présentations en congrès et publications d'articles où les internes peuvent participer comme auteurs ?

Oui Non

2-13 : le service a-t-il une thématique de recherche autonome, participe-t-il aux programmes de recherche de la SNFMI ou aux réseaux de prise en charge des maladies rares ?

Oui Non

**3 : Environnement de travail**

3.1. Les internes disposent-ils d'un bureau dédié pour pouvoir travailler ?

Oui Non

3.2 : Un accès internet sont-ils à la disposition des internes ?

Oui Non

3.3. l'institution est-elle abonnée en ligne aux principales revues médicales?

Oui Non

**4 – Conclusion de la visite**

Quelle est la valeur formatrice globale du service : (noter de 0 à 5)

Si note < 3 : stage non agréé

Note :

Note lors de la dernière évaluation :

Les conditions de travail des internes sont-elles adéquates ? : (noter de 0 à 5)

Si note < 3 : stage non agréé

Note :

Note lors de la dernière évaluation :

Avis des internes :

**Avis sur l’agrément de ce service pour la spécialité de médecine interne ?**

* Pas d’agrément
* Agrément pour un an avec réévaluation
* Agrément pour cinq ans

**Commentaires :**

Signature des membres de l’équipe de la visite d'agrément :